

RAPPORT ANNUEL 2015-16; FÉDÉRATION DE CROSSE DU QUÉBEC

Introduction

La Fédération, après une consultation de ses membres, s'est dotée d'un Plan d'Action couvrant les années 2014 à 2018.

Le Plan visait trois objectifs :

Augmenter le nombre de membres et de pratiquants

Améliorer la qualité de la pratique du sport de la crosse

Assurer le développement corporatif de la Fédération

Des champs d'actions ont été cernés et des stratégies d'interventions élaborées afin de contribuer à l'atteinte des trois objectifs mentionnés. Toutes les actions de la Fédération en lien avec le Plan sont, par contre, déterminées par la fluctuation des ressources humaines et financières disponibles afin d'agir dans le cadre du Plan d'Action.

LES CHAMPS D'INTERVENTION

Le Plan d'Action établissait six champs d'action : administration, promotion, formation, compétition, développement et excellence. Ces champs sont les pôles de référence de l'action et sont les objets d'étude des membres du conseil d'administration à chaque réunion des administrateurs.

ADMINISTRATION

- La contribution de gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec, par son Ministère de l'Éducation/ MEES, assiste financièrement les fédérations sportives parce qu'elles sont des organismes privés d'intérêt public à qui il confie la responsabilité de réaliser des mandats. Ces mandats sont identifiés dans une "convention d'aide financière" qui est signée annuellement par le Ministre et le président de la Fédération.

Le programme qui contribue à cette assistance financière est le **PSFSQ** (Programme de Soutien aux Fédérations Sportives du Québec).

Ce Programme a été instauré en 1988 et portait une subvention annuelle de 3.8\$M pour 66 fédérations.

En 2015, 27 ans plus tard, il portait une enveloppe de 4.3\$M.

La subvention gouvernementale n'a jamais été indexée en fonction du coût de la vie de sorte que les fédérations sportives ont encaissé, depuis 1988, un manque à gagner de 39,464,548.00\$M. **Il s'agit d'une perte énorme.**

Dans le cas de la Fédération de crosse du Québec l'indexation minimale de ses subventions depuis 1975 aurait dû permettre à la Fédération à recevoir une subvention de 238,898.00\$ en 2015-16; elle fut de 46,000\$. **Il s'agit d'un écart immense.**

Le PSFSQ est ratifié par la signature d'une "convention d'aide" qui est généralement présentée à la Fédération en octobre de l'année fiscale en cours; le versement de la subvention est conditionnel à la signature de la convention et à l'acceptation des mandats et tâches qui sont identifiés six mois après le début de la dite année fiscale; le texte prévoit que le ministre peut se retirer de l'entente quand bon lui semble sans avoir à donner de raisons pour son retrait. **Il s'agit d'une situation aliénante.**

L'intervention du gouvernement du Québec face à notre Fédération (et aussi face aux autres) se traduit par un retrait très significatif de l'assistance financière et par un accroissement des responsabilités, des tâches et des redditions de comptes. **Il s'agit d'une situation intenable.**

La Programme PSFSQ fait en ce moment l'objet d'une évaluation de la Direction de l'Évaluation du Ministère de l'Éducation de sorte que les délais causés par cette évaluation et par la "création" du nouveau PSFSQ (dont les normes sont inconnues à ce jour) retarderont l'entrée des lettres d'intention et du versement des subventions aux fédérations jusqu'en octobre 2016....six mois après le début de l'année fiscale 2016-17. **Il s'agit d'une situation impossible.**

Il est raisonnable de penser, si la tendance se maintient, que l'avenir de la Fédération de crosse du Québec, dans le cadre du PSFSQ actuel, est presque nul. Les administrateurs et les membres devront composer, à très court terme, avec la perte des revenus inscrits au PSFSQ.

- **Le programme Placements Sports**

Le programme Placements Sports a été créé par le Ministère de l'Éducation afin de compenser les pertes imposées aux fédérations par le PSFSQ et afin de rendre disponible un outil de collecte de dons assorti d'un appariement gouvernemental variable en fonction du chiffre d'affaire des fédérations.

Tel que déjà mentionné, la Fédération de crosse a très bien performé à ce programme et a augmenté ses revenus d'opération.

ANNÉE	OBJECTIF DE COLLECTE	DONS COLLECTÉS
2012-13	20,000\$	39,825.00\$
2013-14	30,000\$	37,893.00\$
2014-15	30,000\$	55,238.00\$
2015-16	30,000\$	52,070.00\$

La Fédération doit placer à chaque année une partie de ses revenus dans un compte de la Fondation du Grand Montréal; au 31 mars 2016 les argents placés dans ce fonds étaient à la hauteur **de 41,554\$**. Ces argents sont "gelés" et les administrateurs de 2022 pourront compter sur cette somme, et les autres qui y seront ajoutées à chaque année subséquente, pour assurer la pérennité de la Fédération à ce moment-là. Si la tendance de collecte de dons se maintient les administrateurs de 2022 devraient pouvoir compter sur une somme **de 103,800\$**.

Bien que le programme Placements Sports soit très utile pour notre Fédération il comporte deux lacunes majeures :

- Les délais importants entre le moment où un donateur fait un don et le moment où la Fédération reçoit effectivement ce don; il y a un écart de deux mois en ce moment;
 - L'existence fragile de ce Programme dont la pérennité n'est pas assurée au-delà du 31 mars 2017.
-
- **Le financement privé**

Le financement privé de la Fédération repose sur trois sources :

- **les contributions des membres**; avec l'augmentation du nombre de membres les revenus sont en hausse mais cette hausse n'est pas significative; la Fédération a toujours tenté de maintenir bas les coûts de membership afin de ne pas taxer les membres indument. La nette précarité des autres sources de financement pourrait indiquer **qu'une révision à la hausse** pourrait être envisagée afin d'assurer la fonctionnalité et les services de la Fédération;

- **les revenus d'opération et de programmes**; ces revenus sont liés aux services, transactions de la Fédération et au nombre d'événements organisés annuellement; ils sont tributaires de facteurs externes et aussi du niveau d'implication des membres dans les programmes mis de l'avant; il y aura lieu de regarder **un projet de tarification** pour les services aux membres et à la communauté;

- **les dons liés à Placement Sport**; ces revenus sont le résultat du dynamisme du comité de collecte de dons, du réseau de donateurs et de l'espoir qui est généré par les effets escomptés de ce programme. En ce moment **la Fédération est bien placée face aux autres fédérations**, mais, tel que mentionné, subit les effets négatifs de la lenteur dans les versements des dons et dans la précarité du Programme.

Dans cette perspective il apparaît hautement requis que la Fédération et ses membres étudient et analysent, dans un délai relativement court, **les options** qui s'offrent afin d'assurer la pérennité d'un organisme de régie et de services qui soit crédible et efficace.

- **La vie démocratique/la gouvernance/les avis légaux/les comités/le guichet unique/la CLA**

Comme tous les organismes la Fédération se gère en fonction de **sa vie démocratique** qui s'exprime dans le cadre d'assemblées annuelles, de réunions du conseil d'administration, de comités et de groupes de travail. La Fédération inscrit son action en référence permanente à ses règlements généraux et à son Plan d'Action. Elle fait rapport aux présidents de ses associations/ligues membres sur une base régulière et les tient informés par le biais d'un bulletin hebdomadaire de nouvelles

De plus en plus les membres sont au fait de l'importance de voir le sport de la crosse se gérer et se développer dans un cadre organisé et réglementaire. Ayant profité, mais aussi souffert, d'une tradition orale le sport de la crosse se dirige clairement vers une gestion légèrement plus bureaucratique dans un cadre plus fonctionnel.

En 2015-16 la Fédération et ses administrateurs ont eu recours, à cause de la complexité des dossiers en cause, à **des avis légaux** pour asseoir leurs décisions et leurs prises de position; les objets suivants ont sollicité des demandes d'avis légaux :

- La diffamation
- Le caractère public vs le caractère privé d'une communication
- La validité de la carte d'assurance santé dans des processus de régie
- La notion de dommage en cas de plainte
- La propriété du nom Équipe du Québec
- Les procédures liées à la suspension d'un membre
- La vérification des antécédents judiciaires des membres
- Les obligations d'un employeur face à un contractuel délinquant
- Les incidences de demandes de dérogation sur la réglementation et les assurances
- Le recours aux tribunaux civils face à une décision de la CLA
- Les couvertures d'assurance pour activités de promotion non sanctionnées

Ces consultations et surtout les conversations avec les avocats sont des sources importantes d'enrichissement pour la Fédération car elles permettent à la corporation de peaufiner ses règles de fonctionnement et de développer une approche logique face aux règles d'opération et face aux prises de décision.

Les activités des **comités de la Fédération** permettent l'expression des membres, assurent leur implication, suscitent des débats positifs et favorisent l'émergence de leaderships nouveaux.

En 2015-16 la Fédération a participé et appuyé le travail des comités suivants :

- Comité de révision de la réglementation en crosse mineure
- Comité de révision du règlement de sécurité en crosse
- Comité de révision du guide de sanctions en crosse mineure
- Comité de travail sur la position de la Fédération sur la bagarre en crosse
- Comité de révision des procédures d'enregistrement des membres
- Comité crosse/hockey
- Comité de sollicitation des dons à Placements Sports
- Comité de travail sur le dossier des assurances
- Comité de défense de Kahnawake vs CLA (bri de code de conduite)
- Comité conjoint Sports Québec/FCQ sur l'avenir des sports fédérés
- Comité RSEQ/FCQ sur la crosse dans le réseau étudiant
- Comité des transferts interprovinciaux
- Comité sur la transparence et le lobbying
- Comité sur l'encadrement sécuritaire des athlètes
- Comité DPS/FCQ sur les commotions cérébrales
- Comité PRIMO sur les saines habitudes de vie
- Comité Canada/Québec sur le 150^{ième} anniversaire de la crosse
- Comité organisateur des Jeux Mondiaux Policiers et Pompiers 2017
- Comité d'étude de la demande de sanction pour les Équipes du Québec PW et BT
- Comité d'étude du Jugement Payette

Dans sa gestion, et depuis plusieurs années à cause de la précarité de ses ressources, la Fédération a offert aux membres, aux partenaires et aux citoyens **un guichet unique** de services.

crosse@crosse.qc.ca a été, et est, le lieu unique de service; en un certain sens ce guichet est disponible pour tout le monde, tout le temps, immédiatement, tout de suite (!) et en même temps; c'est le seul lieu de service pour tous les services, demandes, expertises, renseignements et informations de tous genres de toute nature et de toute provenance. La Fédération répond à tous les demandeurs dans un délai très court. Le site internet est maintenant un outil qui devrait diminuer l'achalandage des demandes orientées vers le guichet unique.

Les relations de la Fédération avec l'organisme national (**Canadian Lacrosse Association**) suivent un cours prévisible à la suite des changements canadiens en termes de structure d'opération. Tel que mentionné dans les derniers rapports annuels la Fédération est marginalisée, au plan canadien, quant à la gestion politique des dossiers; sur le plan technique c'est la précarité des ressources mêmes de la Fédération qui expliquent sa marginalisation. Sur le plan compétitif, grâce au développement de la crosse mineure, la Fédération vit encore d'espoirs.

Ces situations de marginalisation et d'espoirs arrivent au moment où la CLA a fait des progrès importants en ce qui a trait aux langues d'usage et de services. Après avoir assisté à un mouvement de personnel très élevé voilà que la CLA a recruté deux intervenants francophones aux postes de responsable des programmes et responsable des communications. A suivre avec intérêt.

- **La réglementation/ plaintes/règlement de sécurité/sanctions**

Il apparaît de plus en plus clairement que **les règlements** des fédérations sportives servent de guide important quand les Tribunaux sont appelés à trancher des débats ou des actions en justice. Notre Fédération, héritière d'une "tradition orale" en crosse, a longtemps souffert d'un certain laxisme en termes règlementaires mais a fait des progrès majeurs depuis quelques années.

Les règlements généraux sont révisés à tous les ans; les règles de jeu font l'objet de consultations et de validation par les membres, au niveau canadien, à tous les deux ans; la réglementation de la crosse mineure au Québec se précise à chaque année; tous ces processus de révision et d'adaptation visent à cerner les réalités de notre sport et assurer une gouvernance de qualité.

Les processus règlementaires laissent place à l'apparition **de plaintes** et à la mise sur pied de comités devant traiter les plaintes; en 2015 la Fédération a dû traiter trois plaintes :

- Steinwald vs Fairfoull
- Association de Blainville vs Fairfoull
- Steinwald vs Bouthillier

A la suite des auditions par les divers comités mandatés pour étudier les plaintes il est apparu nécessaire;

- d'inclure dans la réglementation la notion de pénalité pour des plaintes "farfelues";
- de créer un lieu de médiation entre les parties en opposition pour tenter de régler, dans un climat non conflictuel, les frictions entre les membres. La Fédération a fait appel aux services de l'ancien président Richard Grondin qui a mené à bien un dossier de médiation en 2015. Il y a ici une piste à explorer pour l'avenir.

La Fédération a révisé **son règlement de sécurité** en crosse et révisé en ce moment son règlement de sécurité en crosse au champ. Si ces documents sont très utiles pour la Fédération,

pour la Direction de la Promotion de la Sécurité dans les Sports et pour les assureurs ils sont essentiels pour les membres qui s'investissent en crosse à quelque niveau que ce soit (organisateur, entraîneur, officiel et athlète).

A tous les ans la Fédération révisé son **guide de sanctions** et invite ses partenaires de régie (les ligues, les associations et le RSEQ) afin de produire des guides adaptés aux valeurs sous-jacentes à la compétition et porteuses de la sécurité des participants.

La Fédération a émis un point de vue éducatif quant aux bagarres en crosse afin d'établir clairement sa position et de contribuer à la diminution des commotions cérébrales. Ce document fera école et sera le texte de référence en matière disciplinaire et judiciaire si c'est le cas.

- **La gestion des risques/ l'enregistrement/ les assurances**

Par le passé plusieurs investissements étaient effectués principalement sur la base de la passion pour le sport et de l'espérance d'effets de développements liés aux investissements. Plusieurs de ces investissements passionnés, parfois présentés et/ou soutenus à la dernière minute, n'ont pas donné les résultats escomptés de sorte que la Fédération essayait des pertes financières et se retrouvait dans la désagréable tâche de "ramasser les pots cassés" et ses miettes d'espérance!

C'est avec plus de rigueur les administrateurs étudient maintenant les projets et dossiers avant de donner leur aval; des calendriers d'organisation et des contrôle de risque sont présents dans la nouvelle approche de la Fédération quand il s'agit d'investir des argents ou de s'investir dans des projets. La **gestion des risques** implique trois étapes :

- Identifier le risque
- Évaluer l'importance du risque
- Élaborer des mesures pour faire face au risque

Par la suite il existe quatre options stratégiques :

- Maintenir le risque
- Réduire le risque
- Transférer le risque
- Éviter le risque

Ce processus demande du temps, évite les décisions précipitées et implique des démarches de consultation et d'analyse; des projets bien documentés, dans lesquels des études de risque ont été traités au préalable, facilitent les prises de décisions de la Fédération. Il est évident que des projets de dernière minute, présentés à la hâte et sans documents d'appui, ne peuvent plus recevoir de sanction positive de la Fédération. L'enthousiasme et la confiance parfois aveugles font maintenant place à l'analyse logique et demandent un peu plus de temps.

La Fédération a procédé à la révision de ses **procédures et formules d'enregistrement** afin d'assurer le fait que tous les membres soient dûment enregistrés et surtout couverts par les polices d'assurance de la Fédération. Le comité de révision a procédé à des changements significatifs qui favoriseront et simplifieront le travail lors des inscriptions des membres.

La Fédération a poursuivi son travail et ses **relations avec les assureurs** (BF Lorenzetti) et tient annuellement une session de travail lors de laquelle tous les dossiers sont mis à l'étude. En 2015 les assureurs ont insisté sur des progrès dans le dossier de la certification des entraîneurs, sur la vérification des antécédents judiciaires, sur le dossier des commotions cérébrales et sur les sanctions vérifiables d'événements de crosse.

La Fédération profite de quatre couvertures d'assurances importantes :

- Couverture en responsabilité civile pour administrateurs et dirigeants d'associations à but non lucratif (contrat RLQ et fédérations sportives)
- Couverture en responsabilité civile générale pour tous les membres dûment enregistrés dans le cadre d'événements dûment sanctionnés par la Fédération de crosse
- Couverture en accidents pour tous les membres dûment enregistrés dans le cadre d'événements dûment sanctionnés par la Fédération de crosse
- Couverture en vol d'équipements sportifs pour les associations régionales de crosse

- **Les relations avec les partenaires**

La Fédération entretient des relations d'affaires et de partenariat avec différents organismes afin de mener ses dossiers à bien;

- Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES)
- La Direction du Sport et de l'Activité Physique (DASP)
- La Direction de la Promotion de la Sécurité dans les Sports (DPS)
- Le Regroupement Loisir Québec (RLQ) et Voyages Loisirs
- Sports Québec/ Placements Sports/Les Jeux du Québec

- L'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec
- Le Conseil Québécois du Loisir (CQL)
- Les Unités Régionales de Loisir et de Sport (URLS)
- Le Réseau Sport Éducation du Québec (RSEQ)
- Les instances régionales GMAA, Montérégie, Mauricie et Laurentides/ Lanaudière du RSEQ
- La Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST)
- La Canadian Lacrosse Association (CLA)
- La Ontario Lacrosse Association
- La Fondation de l'Association canadienne de crosse (CLF)
- L'Association canadienne des entraîneurs (ACE)
- Le comité organisateur des Jeux Mondiaux des Policiers et Pompiers (JMPP)
- La Ligue universitaire canadienne de crosse (CUFLA)
- Les assureurs B F Lorenzetti
- TC Média
- La Banque Royale du Canada (RBC)
- La Caisse Desjardins
- Rawlings du Canada

- **L'avenir de la Fédération**

A la lecture des éléments mentionnés plus haut il apparaît évident que le conseil d'administration et les membres devront prendre un temps de réflexion pour déterminer quel sera l'avenir de la Fédération comme organisme de régie et de services . Des comités de travail devront être organisés afin de permettre l'analyse de la situation, la réflexion, et l'émergence de pistes qui traceront la voie de l'avenir de la Fédération. En constatant les retraits de l'État, et la quantité de travail à accomplir, il est normal d'affirmer que **la Fédération de demain** sera celle que les membres créeront.

PROMOTION

- **Le site internet**

Attendu depuis quelque temps **le site internet** de la Fédération est maintenant fonctionnel. Il est administré par un webmestre bénévole, René Lafontaine, et offre aux membres et partenaires toutes les informations fonctionnelles requises pour faciliter la gestion des activités de crosse ainsi que la promotion du sport lui-même. Le site prendra du volume au fil des jours et sera un incontournable en matière de ressources pour la crosse.

- **La communication avec les membres**

A la suite de recommandations de gestionnaires et de spécialistes en gouvernance la Fédération a centré ses communications pour les membres vers les représentants légitimes et élus des ligues et associations. Toutes les communications suivent maintenant **un ordre fonctionnel** et permettent de plus en plus aux présidents dument élus de faire circuler l'information auprès de leurs membres et dans leurs réseaux. Un bulletin d'information administrative et technique est envoyé aux présidents à chaque semaine et facilite la gestion des réseaux.

- **Les événements de visibilité/crosse au Centre Bell/JMPP 2017/ Canada 150/La crosse 150/ Montréal 375/Happening Marketing / le PSES**

Le Plan d'Action prévoit une stratégie d'intégration du sport de la crosse dans des événements de visibilité. Ainsi des projets de démonstration de la crosse à la mi-temps de matches de football (Alouettes, Carabins, Rouge et Or, Vert et Or, Redmen, Stingers) et de l'Impact sont sur la table de travail et serviront bien la cause de la visibilité de la crosse.

Tel que déjà mentionné les matches de crosse au **Centre Bell** ont permis une visibilité intéressante mais trop coûteuse; il a fallu abandonner cette cible et concentrer les efforts vers des cibles moins coûteuses mais permettant quand même une visibilité fonctionnelle et rentable.

La Fédération a participé aux réunions préparatoires aux **Jeux Mondiaux** des Policiers et Pompiers mais a dû constater, en mi-mars, que la ville de Montréal se retirait de l'organisation des Jeux. Il y aurait eu une visibilité positive pour la crosse dans le cadre de cet événement international.

La Fédération a travaillé avec la Fondation canadienne de la Crosse et étudie présentement les offres de partenariat qui lui sont faites afin de tenir à Montréal un événement majeur qui marquera le **150^{ième} anniversaire du sport de la crosse**. La Fondation entend organiser un événement académique, promotionnel, culturel et sportif, à Montréal, pour honorer les

ancêtres de la crosse et faire le lien avec les passions des adeptes d'aujourd'hui. Des projets sont sur la table de travail et si les projets reçoivent l'aval des décideurs, ils impliqueront les membres des Premières Nations, l'Université McGill, la Fédération de crosse du Québec et la Fondation canadienne de la crosse.

En 2105 un événement de compétition d'inter crosse a été organisé dans le cadre de l'Événement **Happening Marketing** et a permis à des étudiants en administration de onze (11) universités du Québec et de l'est de l'Ontario de découvrir l'inter crosse et de participer à l'UQTR (Trois Rivières) à une compétition de haut niveau qui a couronné l'Université du Québec en Outaouais gagnante de la compétition 2015. Cette pénétration du réseau universitaire par l'inter crosse a été un premier pas significatif qui pourrait être porteur de développement.

Le PSES : le Programme de Soutien aux Événements Spéciaux est un programme de subvention offert par le MEES pour soutenir les comités organisateurs d'événement internationaux et canadiens qui sont tenus au Québec. L'éligibilité à ce programme de financement est liée au profil d'excellence de chaque sport, à la crédibilité du comité organisateur et à l'envergure de l'événement organisé. Les demandes du sport de la crosse ne font pas toujours l'objet de réponses positives !

- **Le comité crosse /hockey**

Afin de donner suite aux désirs des membres et pour contribuer à l'atteinte d'un des objectifs de la Fédération (augmenter le nombre de membres et de pratiquants) la Fédération a mis sur pied le **comité Crosse Hockey** et confié au consultant Jean Gosselin le mandat de concevoir "le meilleur outil au meilleur coût" afin de contribuer à l'augmentation du nombre de joueurs de crosse.

Jean Gosselin a déposé son rapport au conseil d'administration en février 2016; le rapport a été diffusé dans le réseau de la Fédération et un suivi approprié sera assuré en 2016-17.

- **La crosse professionnelle**

Les administrateurs suivent de près les possibilités de voir s'implanter une équipe de crosse professionnelle à Montréal.

Ils ont contribué à ce projet en 2012-2013 et 2014 en organisant au Centre Bell un match promotionnel qui a mis aux prises des équipes de la Ligue Nationale de Crosse (2012-2014) et les Équipes Nationales du Canada et des Iroquois (2013).

Les ventes de billets n'ont pas été suffisantes (7,269, 6,051 et 4,820) pour permettre de continuer dans cette voie stratégique. Malgré des retombées positives la Fédération ne pouvait pas assumer les risques liés à l'organisation et au financement de tels événements promotionnels dans un lieu aussi prestigieux que le Centre Bell.

Un administrateur (Martin Routhier) est en ce moment affecté à l'étude du dossier d'une éventuelle **équipe professionnelle** et il est au fait des développements potentiels au Centre Bell de Laval.

Comme pour plusieurs autres sports la présence d'une équipe professionnelle dans une ville est un véhicule important en ce qui a trait au développement et à la visibilité du sport.

FORMATION

- La certification des entraîneurs

Depuis plusieurs années les administrateurs voulaient relever le défi de la certification de leurs entraîneurs mais rencontraient de **multiples résistances et problèmes** :

- Laxisme dans la motivation de s'inscrire dans un programme national de certification
- Documents techniques disponibles surtout en langue anglaise
- Problèmes de communication entre le Québec et la CLA dans les suivis des stages dispensés au Québec
- Changements importants dans le programme et les exigences de la CLA
- Changements de personnel affecté au PNCE à la CLA et à la FCQ
- Complexités de la réglementation et de la gestion liées au PNCE
- Écarts majeurs et confusion entre les banques de données de la CLA et de l'ACE.
- Absence de techniciens certifiés, crédibles et disponibles, pour dispenser les stages de certification

Tous ces obstacles ont été surmontés et la Fédération est maintenant en mesure d'offrir, en 2016, **tous les services de formation et de certification** en crosse et en crosse au champ; des responsables de formation sont identifiés et disponibles. Les couts de participation aux stages ont été baissés et un bon calendrier des stages est enfin disponible. Tout ce travail a été réalisé

par Donald Bouthillier, le coordonnateur du PNCE au Québec, qui a relevé un important défi afin que la Fédération soit fonctionnelle et efficace dans son offre de service pour ses entraîneurs au profit de ses membres.

La Fédération rencontre ainsi les attentes de la CLA, des assureurs, des entraîneurs québécois mais surtout s'engage à supporter tous les athlètes de la crosse qui "méritent" un entraîneur certifié.

- **La certification des officiels**

L'année 2015 a permis d'assister à un progrès important dans le domaine de la certification et de la supervision des officiels. Tant en crosse qu'en crosse au champ les officiels membres de la Fédération ont pu bénéficier non seulement des services d'enseignement spécialisé (au PNCO) mais d'un service de supervision spécialisé offert par des officiels expérimentés.

En crosse les officiels se font de plus en plus connaître comme les spécialistes des règles de jeu dont la fonction de base est d'assurer l'intégrité du sport et celle des participants.

Malheureusement, quand il est question d'évaluation des arbitres, en crosse, nous sommes finalement autorisés à comprendre que le commentaire "**l'arbitrage était pas pire**" est un signe de grande réussite!...

- **Le dossier des commotions cérébrales et la sécurité/ le Jugement Payette**

Depuis quelques années la Fédération a mis le cap vers la gouvernance, la sécurité de ses membres, instauré des règles plus précises et plus strictes et assiste maintenant à une diminution importante des blessures et des réclamations d'assurances en matières d'accidents en sport.

Les administrateurs sont au fait des recherches et productions dans le domaine des commotions cérébrales et participent très activement avec la Direction de la Promotion de la Sécurité dans les Sports (MEES) dans le cadre du Plan d'action pour la prévention et la gestion des **commotions cérébrales** liées à la pratique d'activités récréatives et sportives.

Trois axes ont été identifiés dans ce Plan d'Action :

- contribuer à la réduction du nombre de commotions cérébrales

- renforcer la connaissance et la prise en considération des commotions cérébrales
- permettre le déploiement harmonisé des actions visant la prise en charge des commotions cérébrales.

Dix-neuf mesures ont été mises de l'avant dans la réalisation du Plan d'Action et la Fédération de crosse y est très active. Déjà la Fédération a révisé ses règlements de sécurité, renforcé ses guides de sanctions et diffusé la directive ministérielle favorisant une meilleure gestion des commotions cérébrales :

- retirer immédiatement du jeu toute personne que l'on croit avoir subi une commotion cérébrale;
- interdire le retour au jeu la même journée
- ne pas laisser seule une personne que l'on croit avoir subi une commotion cérébrale
- informer le parent de tout incident laissant croire qu'une personne d'âge mineur pourrait avoir subi une commotion cérébrale.

Malgré des moyens d'action réduits et des ressources très limitées les administrateurs se sont engagés dans ce Plan d'Action afin d'accroître la sécurité des membres et offrir à tous les participants des expériences éducatives et sportives de qualité.

Le deuxième élément lié à la préoccupation des administrateurs en termes de sécurité réside dans le **Jugement Payette** dans la cause Zaccardo vs Chartis et Gauvreau-Beaupré. Ce jugement applicable à un incident au hockey sur glace aura une portée majeure sur la jurisprudence à venir en sport...et en crosse.

Le jugement aura aussi un effet important sur toutes les fédérations sportives qui ont la responsabilité d'établir les règles de leur sport, de définir ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, de faire connaître l'éthique de leur sport et d'éduquer les participants à respecter les principes d'éthique et les règles de jeu.

Le Jugement Payette fait référence clairement aux comportements des sportifs "qui doivent être raisonnablement prudents" et qui ont "le devoir de respecter les règles de conduite qui s'imposent de manière à ne pas causer de préjudice à autrui". La décision de la Cour Supérieure est un outil de travail très important dont notre Fédération profitera dans le cadre de toutes ses interventions visant la promotion de l'intégrité et la sécurité des participants. Par contre, en mars, les défendeurs dans la cause (Chartis et Gauvreau-Beaupré) ont interjeté appel de la décision du Juge Payette et indiquent que le Juge a erré dans son analyse des faits. Les administrateurs suivront ce dossier avec intérêt.

Notre Fédération aura des défis à rencontrer dans l'enregistrement de ses membres, la sanction de ses événements, dans la diffusion des règles de conduite et des règles de jeu et dans la protection des clientèles vulnérables... Par contre notre Fédération a une obligation de moyens, pas de résultats. Encore faut-il avoir les moyens de moyenner!

COMPÉTITION

- La régie des compétitions/ les transferts interprovinciaux/les procédures de libération

Les **procédures de régie des compétitions** sont de plus en plus précises; tout comme le sont les règles de jeu ce qui contribue à une meilleure régie du sport de la crosse.

Traditionnellement la crosse était un sport cyclique et les intervenants avaient tendance à quitter à l'arrivée de la saison morte. Maintenant les exigences de l'organisation et de l'encadrement sont telles que les intervenants responsables sont impliqués presque à l'année longue, dans une version ou une autre de la crosse, ce qui a un effet sur la qualité de la régie du sport lui-même. Les athlètes passent d'une version à une autre, d'une saison à une autre, d'un lieu à un autre (scolaire/civil) et développent plus d'habiletés et plus de compétences.

Par contre le nombre d'intervenants responsables de l'encadrement est encore très limité et la division des tâches n'est pas toujours équitable. Trop peu de gens font trop de choses et sont souvent seuls, porteurs de trop de dossiers!

Les associations et ligues qui connaissent des succès sont celles qui profitent d'un leadership éclairé et qui peuvent compter sur des comités de travail efficaces. Quand la régie devient une responsabilité partagée tout le monde en profite.

Le **dossier des transferts interprovinciaux** est toujours un dossier complexe qui se gère harmonieusement lorsque les procédures sont suivies correctement mais qui devient un fouillis et une source de conflits lorsqu'on s'éloigne des règles de procédure.

L'objectif qui supporte ce programme canadien vise à en arriver à un équilibre entre le droit des joueurs amateurs à se déplacer librement au Canada et entre les éléments liés à la rentabilité des investissements des gestionnaires d'équipes ou d'associations de crosse. En 2015 259 dossiers de transferts ont été étudiés par la CLA; 61 de ces dossiers ont impliqué la Fédération et les équipes membres de la Fédération. 44 joueurs sont entrés au Québec alors que 17 ont quitté le Québec pour jouer dans une autre province. Trop d'équipes et d'associations ignorent ce dossier jusqu'à ce qu'elles perdent leurs joueurs.

A la fin de l'année 2015 la Fédération a procédé à la nomination d'un nouveau gestionnaire responsable de ce dossier : René Lafontaine.

Au plan provincial le mouvement des joueurs d'une association à l'autre a fait l'objet de révision afin d'éliminer le maraudage et les approches indues vers des joueurs d'une autre association. Une procédure simple a été élaborée et inscrite à la réglementation de la crosse mineure. Ce changement devrait mettre un terme au maraudage et permettre une saine gestion des projets de **mouvement de joueurs**. Il importe ici aussi de consolider les actifs des associations de crosse et de contribuer à leur développement en leur permettant de garder contrôle sur leurs membres tout en leur offrant les meilleures conditions de développement possibles.

En ce moment un élément semble manquer à ce processus; il s'agit du mode de règlement des différends entre les parties impliquées. Deux voies de solutions s'offrent; la médiation ou l'arbitrage par voie de procédure d'appel. L'expérience des cas et des litiges sera le meilleur guide pour trouver une voie de solution.

- **La collaboration avec le RSEQ (Réseau Sport Éducation Québec)**

De plus en plus, et fil des années, **la Fédération et le RSEQ amplifient leurs collaborations** en vue de développer la pratique de la crosse dans le réseau étudiant. Les deux organismes partagent les mêmes points de vue en ce qui a trait aux caractères éducatifs du sport de la crosse et respectent leurs missions respectives.

Une ligue collégiale est gérée par le RSEQ (section Sud-Ouest) depuis 2005 et regroupe cinq collèges (Abbott, Brébeuf, Dawson, Lennoxville et St Hyacinthe). Le temps n'est pas loin où d'autres collèges se joindront à la ligue et où on assistera, aussi, à la mise sur pied d'une deuxième ligue dans la section Nord-Est.

La crosse a fait des percées importantes dans le RSEQ au niveau scolaire. Une ligue RSEQ-GMAA est en action depuis plus de dix ans maintenant; il y a trois ans le RSEQ Laurentides-Lanaudière se mettait en action en crosse; en 2016 le RSEQ Montérégie et le RSEQ Mauricie prévoient gérer des ligues régionales au printemps. Le RSEQ Cantons de l'Est sera le prochain lieu de développement de la crosse scolaire. Les ligues de crosse actuelles sont de niveau juvénile et le développement dans chaque école laisse présager l'organisation éventuelle de ligues de catégories d'âge inférieures avec comme entraîneurs les joueurs qui auront gradué de leurs écoles respectives.

Dans ce travail de développement la Fédération de crosse initie les contacts auprès des intervenants scolaires, offre des sessions de sensibilisation, identifie des entraîneurs compétents et gère des activités de promotion; quand une école sensibilisée et "équipée" par la Fédération

désire démarrer une équipe de crosse elle se met en contact avec son RSEQ régional et par la suite le réseau régional administre les compétitions scolaires.

Le développement de la crosse au RSEQ devra mener, dans quelques années, à l'organisation d'un **championnat scolaire provincial de crosse** lorsque huit régions auront des ligues de crosse affiliées à leur RSEQ régional.

La crosse au niveau collégial demeure stable mais il est à prévoir une explosion vers de nouveaux collèges dans les prochaines années. De son côté la ligue universitaire a été intégrée à la Ligue Senior de crosse au champ du Québec et les équipes universitaires y jouent avec les équipes civiles.

- **Les championnats provinciaux**

A la suite de l'assemblée annuelle d'avril 2015 les administrateurs ont remis en marche l'organisation des championnats provinciaux qui auront lieu à l'été 2016; une période de consultation a permis d'émerger des projets précis et les championnats auront lieu en août à deux endroits différents (**Beloeil et Verdun**). Dans les deux cas les championnats provinciaux de crosse mineure serviront de vitrine au sport de la crosse et seront l'occasion de créer de nouvelles associations de crosse dans ces deux villes.

DÉVELOPPEMENT

- **Le projet Primo**

Le RSEQ gère le Projet PR1MO qui vise à promouvoir de saines habitudes de vie en présentant, dans le réseau des écoles primaires du Québec, différents sports liés aux saines habitudes de vie.

Que le sport de la crosse (dans sa version de l'inter crosse) soit sélectionné par le RSEQ comme un **sport faisant la promotion de saines habitudes de vie** est déjà une réussite en soi.

Que le sport de la crosse soit présenté dans plus de **45 écoles primaires** en 2016 est aussi une réussite en termes de sensibilisation, de découverte et de visibilité. Les sessions d'animation sont partagées en deux types de présentation; dans certains cas le technicien de la Fédération se présente à une école pour toute la journée et rencontre les élèves de différentes classes; dans d'autres cas les animateurs du RSEQ se présentent à une école et font découvrir différents sports durant toute une journée. Le RSEQ et notre Fédération répondent aux deux types de

demandes en provenance des écoles primaires du Québec. Dans les deux cas il s'agit d'une vitrine exceptionnelle pour la crosse. Il ne reste aux associations de crosse mineure qu'à assurer le suivi auprès de chaque école.

- **Le programme Mes Premiers Jeux**

Le Programme Mes Premiers Jeux est une initiative de Sports Québec et des URLS qui visent à sensibiliser les jeunes québécois à la découverte de nouvelles activités sportives ou à l'initiation première à des sports traditionnels.

Depuis quelques années le sport de la crosse a profité de cette opportunité et s'est inscrit, dans certaines régions, dans le cadre de la programmation des Jeux du Québec régionaux. Des répondants régionaux ont été identifiés dans différentes régions et profitent d'une aide financière et des ressources matérielles des URLS pour mener à bien des projets de découverte ou d'initiation à la crosse.

- **Les prêts de bâtons et de balles...**

Le programme de prêt de bâtons et de balles s'est poursuivi encore cette année avec la collaboration de certaines URLS et du RSEQ. Un peu plus de **450 bâtons** ont été offerts en prêt à des écoles ou des groupes sportifs dans un but de découverte du sport et d'initiation à la pratique de la crosse. La durée d'un prêt varie selon l'intérêt des participants et l'importance de l'événement dans lequel le prêt est contracté. Les retombées à court terme sont limitées mais à moyen terme c'est la présence de la crosse qui s'amplifie. Les activités d'initiation dûment identifiées et inscrites au calendrier de la Fédération sont couvertes par le programme d'assurance "membre d'un jour" de la Fédération.

EXCELLENCE

- **Les Équipes du Québec aux championnats canadiens**

La présence des Équipes du Québec aux championnats canadiens se fait de plus en plus discrète, tant en crosse qu'en crosse au champ. En 2105 seules les équipes Capital Region Axemen et Fighting Frogs de Laval ont représenté le Québec, respectivement, aux championnats canadiens

seniors de crosse et de crosse au champ. Les Équipes du Québec PW BT MG U15 et U18 n'ont pas participé; une équipe junior s'est inscrite mais a dû se désister.

La Corporation des Équipes du Québec a survécu à plusieurs démissions de ses membres et le conseil d'administration de la Fédération a dû procéder au sauvetage de la corporation et au maintien de son existence légale.

L'absence du Québec aux championnats canadiens s'explique par les coûts de participation très élevés, par le petit nombre d'intervenants qualifiés et reconnus aptes à diriger des Équipes du Québec et par les exigences de concertation et d'organisation requises pour mener un projet de la sorte à terme.

Lors de l'assemblée annuelle de 2015 les membres avaient indiqué la pertinence d'organiser et de promouvoir des championnats provinciaux de qualité avant d'investir des sommes et énergies colossales dans la participation d'un nombre restreint d'athlètes à des championnats canadiens.

En 2016 la Fédération a reçu un projet de gestion d'Équipes du Québec PW et BT (vers Whitby et Saskatoon). **Ces projets n'ont pas reçu l'aval de la Fédération.** Dans le contexte actuel, les futurs projets d'Équipes du Québec devront au préalable recevoir les appuis de la collectivité de la crosse et véhiculer le moins de risques possibles.

Finalement le conseil d'administration de la Fédération a dû établir des balises quant à **l'utilisation du nom Équipe du Québec** par des intervenants et/ou membres. Seul le conseil d'administration est autorisé à permettre l'utilisation du nom Équipe du Québec /crosse par un membre ou un partenaire. En 2015 un groupe s'est approprié l'indument le nom Team Québec/Atlantic Canada afin de participer à un événement international non sanctionné; cette pratique est maintenant illégale. Les contrevenants seront sanctionnés.

- **Jeux Mondiaux et Coupe du Monde**

Après dépôt de présentations de haute qualité le Québec s'est vu octroyer le privilège d'organiser la **Coupe du Monde et les Jeux Mondiaux d'inter crosse** à l'été 2016 à Montréal.

Le comité organisateur, Inter crosse Québec, est déjà au travail pour faire de ces deux événements des succès majeurs qui augmenteront la visibilité de l'inter crosse et qui permettront de recruter de nouveaux adeptes ici.

Ayant obtenu l'aval de la Fédération le comité a aussi la responsabilité de l'organisation et de la sélection des Équipes du Québec. La Coupe du Monde aura lieu du 23 au 26 juillet alors que les Jeux Mondiaux auront lieu du 27 au 30 juillet 2016.

- Le PSDE

Le PSDE (Programme de Soutien au Développement de l'Excellence) est un programme du Ministère de l'Éducation qui appuie financièrement les fédérations sportives qui rencontrent les exigences de la mesure quantitative mises de l'avant pour accéder au financement gouvernemental. Ce programme est orienté vers l'excellence telle qu'elle se mesure en nombre (athlètes, entraîneurs) en performances et débouchés sur le plan international et sur le plan canadien

La Fédération de crosse ne rencontre pas ces exigences dans aucune des versions de la crosse et n'a donc pas accès aux subventions de ce programme. Dans cette logique la Fédération n'a pas produit un Plan de Développement de l'Excellence qui viendrait bonifier une subvention qui n'est accordée, en fait, qu'aux organismes qui rencontrent les exigences quantitatives du PSDE.

Ces situations affectent la place du sport de la crosse dans les programmes de bourses, de Sports Études et aux Centres d'Excellence.

Conclusion

Il importe de revenir aux objectifs du Plan d'Action et de constater que :

Oui, le nombre de membres et de pratiquant augmente;

Oui, la qualité du jeu s'améliore avec l'intégration des arbitres et des entraîneurs dans le cadre des programmes de certification;

Non, nous n'avons pas tout à fait réussi à assurer le développement corporatif de la Fédération; nous nous maintenons tout près de l'objectif.

L'état de la Fédération demeure fragile et précaire. Le présent est inconfortable et l'avenir incertain.

Le conseil d'administration

31 mars 2016

